

Dégradations : quoi faire si votre commerce/entreprise est impacté ?

La chambre de commerce et d'industrie vous accompagne dans vos démarches.



© inconnu

La chambre de commerce et d'industrie met à disposition un guide complet (**à feuilleter ci-dessous / rubrique document**) qui a pour vocation de répondre aux premières questions liées à un événement de type manifestation et/ou dégradation.

Il met en avant les premiers contacts pour aider et accompagner les commerces et entreprises impactés.

Cette instance est également disponible pour accompagner les établissements qui le souhaitent.

Documents

[Guide des démarches après des dégradations lors de manifestations](#)

Liens utiles

[Comprendre le dispositif "cespplussur" en cliquant sur ce lien](#)

[Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise](#)